



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droits de l'Homme

Question écrite n° 42318

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme sur les violences anti-chrétiennes existant dans plusieurs secteurs du monde, notamment au Moyen-Orient et en Asie. Dans des pays comme par exemple la Corée du nord, l'Arabie Saoudite, l'Algérie, l'Inde, l'Irak ou encore la Chine, des actes inadmissibles sont commis contre les minorités chrétiennes sans aucune condamnation par les autorités étatiques de ces pays, et parfois sous couvert des lois de conversion mises en place. Le Parlement européen, dans une résolution du 15 novembre 2007, a dénoncé ces persécutions dans différents pays qui sont des partenaires économiques de l'Union européenne et de la France. Alors que l'on vient de célébrer le 60e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, cette situation est inadmissible. Il souhaite donc connaître les actions menées par la France pour imposer à ses partenaires le respect de la liberté de religion inscrite aux articles 18, 19 et 20 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Texte de la réponse

La France défend, partout dans le monde, en Algérie comme en Inde ou ailleurs, la liberté de culte et de conscience, inscrite dans l'article 18 de la déclaration universelle des droits de l'homme, dont nous avons fêté le 60e anniversaire le 10 décembre 2008. Au plan bilatéral comme avec ses partenaires de l'Union européenne, la France saisit toutes les occasions de rencontres avec les autorités des pays concernés pour condamner fermement les violations des libertés dont sont victimes en particulier les chrétiens. Elle leur fait part en tant que de besoin, dans des communiqués de presse ou lors de visites bilatérales, de ses vives préoccupations sur les violences contre les chrétiens ou toute autre minorité religieuse agressée. Elle ne cesse de les appeler à la tolérance et au respect des libertés fondamentales contenues dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42318

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et droits de l'homme

Ministère attributaire : Affaires étrangères et droits de l'homme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2009, page 1440

Réponse publiée le : 28 avril 2009, page 4022